

Ministère de l'Education
Nationale

ETAT FRANCAIS

Beaux Arts

ARRÊTÉ

Direction des Services
d'Architecture - Sites

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale,

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des
Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique
scientifique légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la
loi du 11 Juillet 1942;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER : Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la
conservation présente un intérêt général, le portail, l'église, la
tour Ronde et leurs abords à Canet (Aude) comprenant les parcelles ca-
dastres Nos 241 à 256 265 266 Section A - ainsi que la placette
sise au nord et sa fontaine, la place de l'Eglise au sud et les deux
ruelles qui à l'est et à l'ouest relient ces places et limitent le
site.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise
les façades, élévations et toitures.

Les propriétaires sont :

COMMUNE	250 250bis
BAICHERE François	241 243
BOMBAL Jean	246
CARRERAS Madeleine	242 256
CAZEAUX Jean	245
CICERA Antonin	253
JULIA Barthélémy	255
LARRUY Antoine	244
MANENC Alfred	251
MAURY Jacques	248
MONTRADY Isidore	254
PEDUSSEAU Germain	266
ROBERT Felix	249
ROU E Jean	265
ROUQUIE Ernest	247
SALINAS Antoine	252

ARTICLE 2ème : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département
pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Canet
et aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en
ce qui le concerne de son exécution.

PARS LE

25 FEV 1943
Par délégation :
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des
Beaux Arts : HAUTECOEUR

Pour compliation :
Le Sous Chef du Bureau des
Monuments Historiques et des Sites :

W. B. B.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Canet. — Portail, église, tour ronde et leurs bords (parcelles n^{os} 241 à 256, 265, 266, section A du cadastre) ainsi que la placette au nord et sa fontaine, la place de l'Église au sud et les deux ruelles qui à l'est et à l'ouest relient ces places et limitent le site. En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures (*S. Ins.* : 25 février 1943).

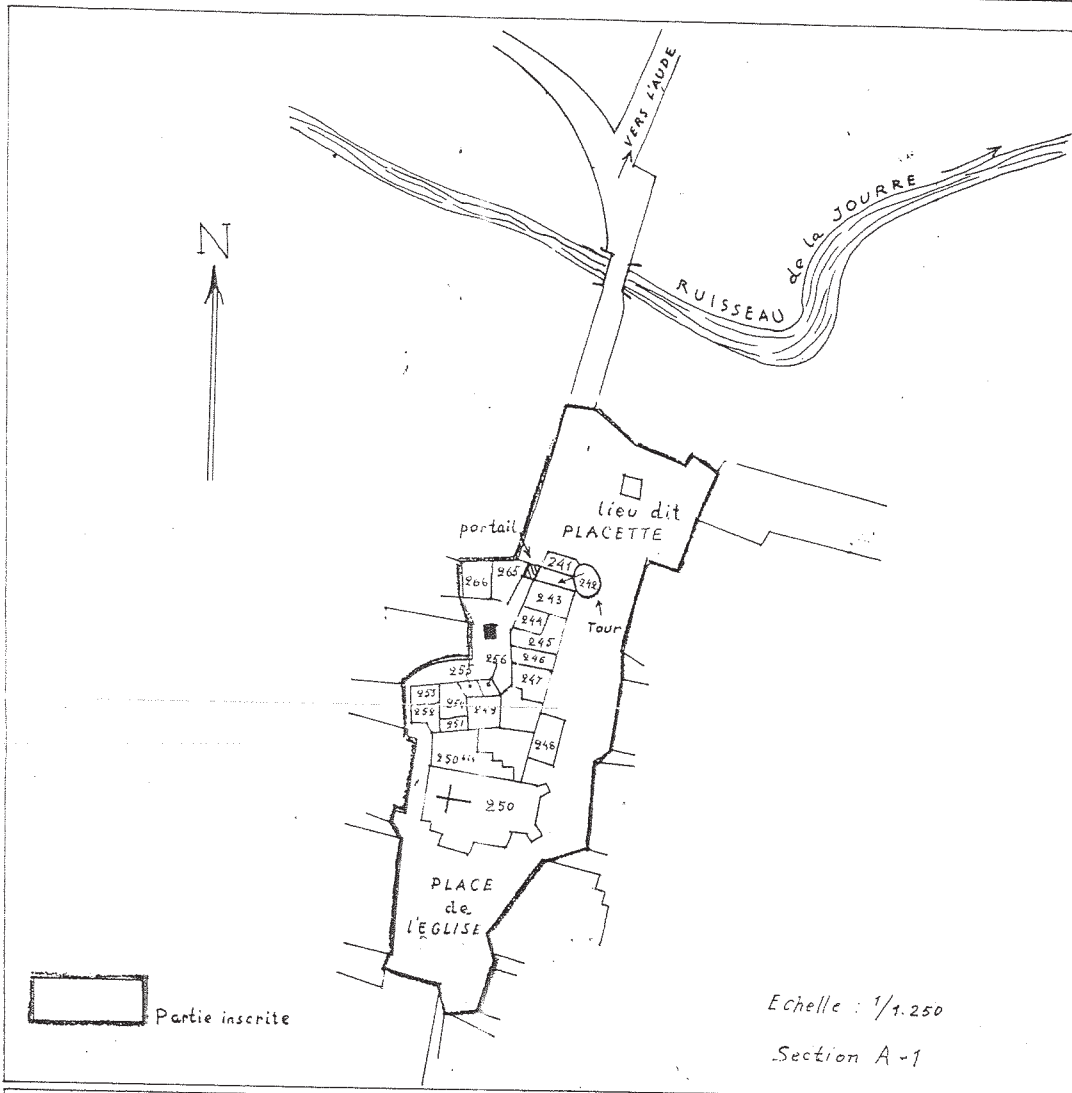
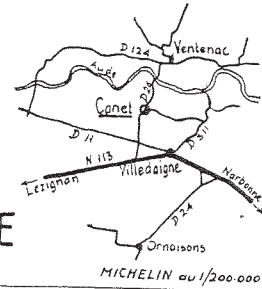
DIRECTION DE L'
ARCHITECTURE

AUDE CANET

CANTON : NARBONNE
ARRONDI : NARBONNE

SITES

PORTAIL, TOUR ET EGLISE



ORIGINAL

Sont inscrites sur l'Inventaire des Sites dont la concersation présente un intérêt général, le portail, l'Eglise, la Tour Ronde et leurs abords à CANET (Aude) comprenant les parcelles cadastrales n° 241 à 256 - 265 - 266, Section A ainsi que la placette sise au Nord et sa Fontaine, la place de l'Eglise au Sud et les deux ruelles qui à l'Est et à l'Ouest relient ces places et limitent le Site.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures.

Les propriétaires sont :

Commune	250 - 250bis
BAICHERE François	241 - 243
BOMBAL Jean	246
CARRERAS Madeleine	242 - 256
CAZEAUX Jean	245
CICERA Antonin	253
JULIA Barthélemy	255
LARRUY Antoine	244
MANENC Alfred	251
MAURY Jacques	248
MONTRADY Isidore	254
PEDUSSEAU Germain	266
ROBERT Félix	249
ROUGE Jean	265
ROUQUIE Ernest	247
SALINAS Antoine	252

